



**Fédération Française
des Diabétiques**

Des patients solidaires contre le diabète

Communiqué de presse
Paris, le 23 Décembre 2015

Attention à l' « Uberisation » de la santé !

Depuis le 1^{er} décembre 2015, une plateforme en ligne propose la possibilité d'obtenir un deuxième avis médical dans un délai défiant toute concurrence (entre 48 heures et 7 jours) et pour le prix anecdotique de 295 euros ! La Fédération Française des Diabétiques tient aujourd'hui à rappeler sa position sur la mise en ligne de ce site. **Si nous défendons la possibilité et le droit des patients à avoir un deuxième avis médical dans de bonnes conditions, nous refusons de cautionner une telle initiative.**

Non à deuxiemeavis.fr !

La procédure est simple et attractive : il suffit de s'inscrire, d'indiquer sa maladie pour connaître le nom des experts, remplir un questionnaire médical où doit figurer le nom du premier médecin qui a donné le premier avis et de **payer la modique somme de 295 euros** ! Néanmoins, la Fédération Française des Diabétiques tient à mettre en garde face à ces dérives :

- La « consultation exclusivement par internet » tue la relation médecin / patient
- La mention du nom du premier médecin comporte des risques (copinage, réputation)
- La protection des données médicales : un patient est-il compétent pour remplir lui-même son dossier médical ?
- Le prix exorbitant est antinomique à nos valeurs
- L'authenticité et la fiabilité des informations

Oui à un deuxième avis médical !

Si la Fédération Française des Diabétiques s'exprime aujourd'hui contre ce site, elle ne s'oppose pas à un deuxième avis médical. Bien au contraire, c'est un droit des patients qu'il faut préserver. Les erreurs de diagnostic sont certes faibles mais elles existent, l'angoisse de la maladie ou le choix d'un traitement sont autant de raisons qui expliquent et valident le besoin du patient d'avoir un deuxième avis médical. L'incapacité des patients à accéder à des soins de qualité et de proximité est une carence de notre système de santé. Or, ce site est une dérive commerciale et inacceptable qui utilise les failles de notre système de santé ! **Il est donc urgent d'agir pour stopper « l'uberisation » de la santé et améliorer l'accès aux soins !**

Notre appel aux pouvoirs publics :

Nous lançons aujourd'hui un appel aux pouvoirs publics pour travailler sur ces failles :

1. Permettre à chacun sur l'ensemble du territoire et quelle que soit sa situation sociale d'avoir accès aux soins et à l'innovation pour améliorer sa qualité de vie.
2. Permettre à chacun d'avoir un deuxième avis médical dans de bonnes conditions (délais raisonnables, sans dépassement d'honoraires)
3. Evaluer à échéance régulière la qualité et la fiabilité des services à caractère médical proposés dans le cadre de la e-santé (applications, sites, plateformes etc) et harmoniser les processus d'évaluation (méthodologie et outils)

La Fédération Française des Diabétiques est une association de patients au service des patients et dirigée par des patients. C'est une Fédération, dotée d'un siège national et d'un réseau de 93 associations locales, réparties sur l'ensemble du territoire national. Elle représente les quatre millions de patients diabétiques. Fondée en 1938 et reconnue d'utilité publique, elle est totalement indépendante de toute institution publique, de tout organisme ou entreprise privée, de toute corporation professionnelle. Forte de cette indépendance, la Fédération bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé et des laboratoires pharmaceutiques. L'ensemble de la Fédération est pleinement engagé dans la gouvernance de la santé. En outre, elle œuvre à la guérison du diabète en soutenant la recherche scientifique et développe des actions de solidarité internationale.

Contact presse : Christiane Veiniere

Mail : c.veiniere@afd.asso.fr

Téléphone : 01 56 95 18 67